

11, rue du Château
L-6922 BERG



Tél.: 28 13 73
Fax: 28 13 73 211
E-mail: secretariat@betzdorf.lu

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
du Conseil Communal de BETZDORF

Séance publique du: 23.09.2022

Date de la convocation des conseillers : 16.09.2022

Date de publication de la séance : 16.09.200

Présents : MM. Jean-François Wirtz, bourgmestre, Marc Ries, Sylvette Schmit-Weigel, échevins
Mme et MM. Marc Bosseler, Frank Bourgnon, Reinhold Dahlem, Fernande Klares-Goergen, Patrick
Lamhène, Olafur Sigurdsson, Jean-Pierre Meisch, conseillers

Absents excusés: Jules Sauer, conseiller

Steph Hoffarth, secrétaire communal

ORDRE DU JOUR N°: 3.1.

Charte concernant la mise en œuvre de mesures en vue de la réduction de la consommation énergétique dans le cadre de la crise d'énergie actuelle.

Le conseil communal,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la circulaire n° 4168 du 5 août 2022, ayant pour objet la vigilance sur la consommation d'énergie - économies d'énergies ;

Attendu que le gouvernement lance un appel à toutes les communes, afin de renforcer encore davantage, dès à présent, leurs efforts d'économies d'énergie, pour réduire le risque de problèmes d'approvisionnement en gaz en Europe au courant de l'hiver prochain, ceci dans un esprit de solidarité ;

Vu les prescriptions de l'inspection du travail et des mines en la matière, notamment celles sur les températures minimales sur le lieu de travail (ITM-SST 1814.1) ;

Entendu les explications du collège des bourgmestre et échevins;

Après avoir délibéré conformément à la loi, décide, à l'unanimité des voix des membres présents, d'édicter la charte concernant la mise en œuvre de mesures en vue de la réduction de la consommation énergétique dans le cadre de la crise d'énergie actuelle, à savoir :

- adapter la température du chauffage :
 - o à 20° : de tous les bâtiments communaux
 - o à 17° : du hall des sports, sauf avis contraire des fédérations
 - o à 12° : de l'atelier « Ennescht Wierts » à Roodt/Syre
 - o à 12° : de l'ancienne église à Roodt/Syre et déplacement de toutes les manifestations au SYRKUS pendant la période hivernale du 17/11/2022 au 31/03/2023
 - o à 12° : du couloir dans le bâtiment du football à Mensdorf
- installer des clapets de rétention dans le système d'aération du centre culturel à Olingen,
- installer des chauffe-eaux aux endroits nécessitant de l'eau chaude sur le site de la mairie à Berg et mettre hors service du boiler central,
- analyser la possibilité de recourir à l'énergie solaire thermique pour le réchauffement de l'eau sanitaire du campus scolaire à Roodt/Syre pendant la période estivale,
- éteindre les points WIFI dans tous les bâtiments communaux entre 18.00 et 07.00 heures, excepté dans les salles de réunions et de conférences, dans la mesure du possible,
- limiter l'éclairage extérieur des bâtiments entre 21.00 et 07.00 heures, y compris les parkings, excepté lors de manifestations ou activités,
- éteindre l'ensemble de l'éclairage architectural des bâtiments, y compris les places publics,
- procéder au remplacement systématique de l'éclairage routier par LED,
- atténuer graduellement l'éclairage dans les lotissements entre 23.00 et 05.00 heures, ceci dans la mesure du possible et les normes existantes,
- éteindre l'éclairage du chemin piétonnier « Käschtenallée » à Mensdorf entre 22.00 et 05.00 heures,
- recourir aux énergies renouvelables dans la mesure du possible,
- augmenter les subsides en vue de la promotion des énergies renouvelables et de l'économie énergétique,
- procéder à la mise en place systématique d'installations photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux,
- favoriser l'organisation des manifestations selon le principe « Green events ».

Ainsi délibéré à Berg, date qu'en tête.

Suivent les signatures.

Pour expédition conforme, Berg, le 27 septembre 2022

Le bourgmestre,



Le secrétaire communal,

